

Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 1 / 16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Womi W230 Binnenspiegellijm Wit 2g****Numero d'article: 5570230****UFI: 1V00-N09H-J002-9Q1V****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Service Best B.V. De Schakel 60 5651 GH Eindhoven/ Pays Bas Téléphone +31 (0)40 230 2345 Téléfax Site internet E-mail info@servicebest.com
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secteur informatif

Informations techniques	info@servicebest.com
--------------------------------	----------------------

Fiche de Données de Sécurité	sdb@chemiebuero.de
-------------------------------------	--------------------

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif	+31 (0) 30 2748888
---------------------------	--------------------

Société	
----------------	--

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 2 / 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)],a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]

Acétyl-2-phénylhydride

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle

Acide acrylique

Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 3 / 16

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - 30	Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate CAS: 41637-38-1, EINECS/ELINCS: Polymer, Reg-No.: 01-2119980659-17 GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
10 - 30	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3, Reg-No.: 01-2119490226-37-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317
3 - 10	Acrylate de 2-carboxyéthyle CAS: 24615-84-7, EINECS/ELINCS: 246-359-9 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
1 - 3	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)] _n ,a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy] CAS: 84170-74-1, EINECS/ELINCS: Polymer, Reg-No.: 01-2119970213-43-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
3 - 10	Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle CAS: 7534-94-3, EINECS/ELINCS: 231-403-1, EU-INDEX: 607-134-00-4, Reg-No.: 01-2119886505-27 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - 3	Acide acrylique CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8 GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H302 H312 H332 - Skin Corr. 1A: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - STOT SE 3: H335, Facteur M (toxicité aiguë): 1 SCL [%]: 1: STOT SE 3: H335
0,3 - 1	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8, Reg-No.: 01-2119475796-19-XXXX GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411 - STOT SE 3: H335 SCL [%]: >=1 - <3: Eye Irrit. 2: H319, >=3 - <10: Eye Dam. 1: H318, >=3 - <10: Skin Irrit. 2: H315, >=10: Skin Corr. 1B: H314, <10: STOT SE 3: H335
< 0,3	Acétyl-2-phénylhydride CAS: 114-83-0, EINECS/ELINCS: 204-055-3 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Appeler aussitôt un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Toux



Numero d'article 5570230
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 4 / 16

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse stable aux alcools. Dioxyde de carbone. Produits extincteurs en poudre.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxyde d'azote (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 5 / 16

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des métaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 6 / 16

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Acide acrylique
CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 ppm, 6 mg/m ³ , FT 233
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 30 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acide acrylique
CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8
8 heures: 10 ppm, 29 mg/m ³
Court terme (15 minutes): 20 ppm, 59 mg/m ³ , 1

DNEL

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 4.2 mg/kg bw/d (AF=72)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 14.7 mg/m ³ (AF=18)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8.8 mg/m ³ (AF=30)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 2.5 mg/kg bw/d (AF=120)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2.5 mg/kg bw/d (AF=120)
Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, CAS: 7534-94-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,04 mg/kg bw/d (AF=24)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,625 mg/kg bw/d (AF=40)
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6 mg/m ³ (AF=5,25)
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyloxy)],a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,33 mg/kg
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 11,75 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,9 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/kg
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 2 mg/kg bw/d (AF=300)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3.52 mg/m ³ (AF=75)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.87 mg/m ³ (AF=150)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1 mg/kg bw/d (AF=600)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.5 mg/kg bw/d (AF=600)

PNEC

Substance
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Eau douce, 0.904 mg/L (AF=50)
Sol, 0.727 mg/kg dw

Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 7 / 16

Sédiment (Eau de mer), 6,28 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 6,28 mg/kg dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L (AF=10)
Eau de mer, 0,904 mg/L (AF=50)
Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, CAS: 7534-94-3
Eau de mer, 0,466 µg/l (AF= 500)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2,45 mg/l (AF= 10)
Sédiment (Eau douce), 0,604 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,06 mg/kg dw (AF= 10)
Sol, 0,118 mg/kg dw
Eau douce, 4,66 µg/l (AF= 50)
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Eau douce, 0,003 mg/l (AF=1000)
Eau de mer, 0 mg/l (AF=10000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,35 mg/l (AF=1)
Sédiment (Eau douce), 0,023 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,002 mg/kg dw
Sol, 0,003 mg/kg dw
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)] _n ,a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
Sol, 0,036 mg/kg dw
Eau douce, 0,0027 mg/l
Eau de mer, 0,00027 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,2 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,1881 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,01881 mg/kg dw
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,4mm: Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3). > 0,4mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



Numero d'article 5570230
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 8 / 16

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide / visqueux
Couleur	jaune ambre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	4 - 6
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 100
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	ca. 0,1 mmHg (20°C)
Densité [g/cm ³]	1,08
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	ca. 2500 cPs
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Réagit avec les métaux
Réagit au contact des réducteurs.
Risque de polymérisation.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 9 / 16

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation
Rayonnement solaire
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 10 / 16

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LD50, oral, rat, ca. 1500 mg/kg bw (IUCLID)
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg (OECD 401)
Acétyl-2-phénylhydride, CAS: 114-83-0
ATE, oral, 100 mg/kg
Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, CAS: 7534-94-3
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, oral, rat, 382 mg/kg
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)] ₂ ,a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediy)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
NOAEL, oral, rat, (developmental Toxicity): 1000 mg/kg bw/day
NOAEL, oral, rat, (Fertility): 1.000 mg/kg bw/day
NOAEL, oral, rat, (Parental toxicity): 1.000 mg/kg bw/day
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LD50, dermique, lapin, 280 mg/kg bw (IUCLID)
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle, CAS: 7534-94-3
LD50, dermique, lapin, > 3000 mg/kg bw
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, dermique, rat, 1200 mg/kg
LD50, dermique, lapin, 133,6 mg/kg
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)] ₂ ,a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediy)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 11 / 16

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

LC50, inhalatoire, rat, >5,2 mg/L (4h) (IUCLID)

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

LC50, inhalatoire, rat, 220 ppm=1,37 mg/l/4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Sensibilisant. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires. La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

NOAEL, oral, rat, >=100 mg/kg bw/day (OECD 414)

Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Dessèche la peau. Des contacts fréquents et persistants avec la peau peuvent causer la dermatite. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
Autres informations	Aucun



Numero d'article 5570230
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 12 / 16

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LC50, (96h), poisson, 27 mg/L (IUCLID)
EC50, (24h), Daphnia magna, 54 mg/L (IUCLID)
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LC50, (48h), Leuciscus idus, 493 mg/l (DIN 38412)
EC50, (48h), Daphnia magna, 380 mg/l (OECD 202)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 97,2 mg/l (OECD 201)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 24,1 mg/l (OECD 202)
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 97,2 mg/l (OECD 201)
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 3,9 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 18,84 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)] _n , a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediy)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]] _n , CAS: 84170-74-1
LC50, (96h), Danio rerio, 2,7 mg/l (OECD 203)
EC50, (48h), Daphnia magna, 37 mg/l (OECD 202)
NOEC, Boues activées, 2 mg/l
ErC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 11 mg/l (OECD 201)
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
Log Kow: 5.30 - 5.62
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/L
EL50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/L
LL50, (96h), Brachidanio rerio, > 100 mg/L
BCF, Log Koc. 3.69 - 3.88 (20°C)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.



Numero d'article 5570230
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021 Version 07. Remplace la version: 06 Page 13 / 16

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 14 / 16

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- **VOC (2010/75/CE)** < 3 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 15 / 16

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
 H331 Toxique par inhalation.
 H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative



Numero d'article 5570230

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 06.01.2023, Révision 04.08.2021

Version 07. Remplace la version: 06

Page 16 / 16

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®